



Projet Associatif

18 janvier 2013

Comme le précise l'article 2 des statuts, l'association a pour objet de « développer la solidarité internationale par l'accompagnement de projets et actions de développement durable ». L'article 3 précise les valeurs de l'association¹.

Le projet associatif a pour objet de préciser les objectifs, les missions et les moyens que l'association se donne.

Objet de l'association.

L'association développe et accompagne des projets et actions de solidarité internationale en mettant la pérennité des résultats au cœur de son approche.

Les projets sont co-construits avec des partenaires en capacité de les conduire et de les faire évoluer pour en favoriser l'appropriation et créer une dynamique d'autonomie locale.

Les projets sont conçus en respectant les principes d'un développement humain responsable prenant en compte simultanément les questions économiques, sociales, environnementales et culturelles.

Approche partenariale.

Projets Solidaires développe ses activités en prenant en compte les dynamiques de coopération décentralisée des collectivités d'Aquitaine.

L'association met en œuvre des partenariats avec des établissements de formation. L'objectif de ces partenariats est de les associer ainsi que leurs étudiants aux projets de l'association et de contribuer par la même occasion à l'éducation à la solidarité internationale.

L'association développe des relations avec les associations de migrants des pays dans lesquels elle intervient afin de les associer à ses projets ou d'en construire avec elles.

Actions de communication.

Des actions sont organisées pour communiquer autour des projets de l'association et développer une culture de solidarité (manifestations culturelles, voyages solidaires).

Un site Internet est tenu à jour et des lettres d'information sont régulièrement réalisées.

Financement de l'association.

Pour son financement, Projets Solidaires s'appuie sur les adhésions, les dons, les appels à projets et les Fondations.

L'association met également en œuvre un dispositif de prêts solidaires dans le cadre des projets qu'elle développe.

L'association favorise et soutient ses partenaires du Sud dans leur recherche de financements locaux.

Participation à des réseaux de solidarité.

Afin de mutualiser les compétences et les ressources, l'association participe aux réseaux de solidarité du territoire aquitain : le RADSI, Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale et Cap Coopération, réseau de compétences multi-acteurs.

¹ Laïcité et indépendance de toute organisation politique, philosophique et religieuse. Respect des principes de responsabilité sociale. Transparence dans les prises de décision et la gestion. Respect des personnes, de leurs valeurs, de leur culture. Approche favorisant les dynamiques de développement et l'autonomie des acteurs. Approche ne nuisant pas aux organisations locales.